

l'essentiel

décembre 2020

159

ISSN : 2497-3777



LES ASSOCIATIONS FACE À LA CRISE SANITAIRE

- dossier -



Marie-Josée Balducci
présidente de Loire-Atlantique

Cette année 2020 a vu les associations être durement frappées par la crise dans leur fonctionnement. C'est l'objet de ce dernier numéro de l'Essentiel d'une année que nous voulons tous voir très vite derrière nous.

Paradoxalement cette crise, sanitaire, puis économique, et donc in fine sociale, révèle de toute évidence le rôle fondamental de nos associations. Le maintien et le renforcement du lien plus que jamais vital en ces périodes de confinements successifs, synonymes d'isolement et de repli sur soi. La solidarité indispensable en réaction aux conséquences sociales parfois douloureuses de la crise économique avec notamment l'augmentation des situations de précarité.

L'énergie collective qui permet de maintenir les actions indispensables à la poursuite d'une vie quotidienne aussi normale que possible en lien avec les collectivités locales, le milieu éducatif ou la communauté de nos personnels soignants par exemple.

La vie enfin, tout simplement, et donc l'espoir de voir bientôt le bout de ce tunnel en 2021 et de pouvoir à nouveau consacrer la totalité de nos moyens et nous mobiliser pleinement au service des idéaux et des causes qui nous animent dans l'intérêt de l'ensemble des familles du département de Loire Atlantique.

Meilleurs voeux à toutes et à tous et vive 2021 !



TÉMOIGNAGE DE REPRÉSENTANT

Reconnue d'utilité publique et association de défense des consommateurs, c'est à ce titre que l'Udaf de Loire-Atlantique siège au sein du Conseil de l'Assurance Maladie. Porte-parole des familles, l'Udaf compte un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant au sein de cette instance hautement importante dans le quotidien des familles.



Rencontre avec
Jean-Yves Le Magueresse,
représentant Udaf
à la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie de
Loire-Atlantique (CPAM).

rechercher des prises de positions communes pour certaines décisions.

Que penser de la réorganisation des permanences CPAM sur le département ?

La question de l'accueil des assurés fait l'objet depuis quelques années de débats au sein du Conseil, et de revendications de la part des associations d'usagers. Evidemment la suppression de permanences dans certaines communes interroge quand on connaît les difficultés de mobilité en milieu rural. Cependant, l'évolution de notre société implique aussi de faire évoluer le service public.

En tant que représentant des familles, j'apporte une attention particulière à ce qu'on veille à ne jamais laisser des gens aux bords de la route, c'est pourquoi nous avons demandé la mise en place d'un groupe de travail au sein de la Caisse pour faire évoluer un dispositif de repérage des assurés sociaux pouvant être en situation de renoncement aux soins.

De plus, si la digitalisation prend une place de plus en plus importante dans nos modes de communication, il n'en n'est pas moins indispensable de faciliter l'accès et l'accompagnement au numérique pour tous.

En quoi cette représentation vous anime plus particulièrement ?

Je siège au Conseil de la CPAM de Loire-Atlantique depuis 2010, d'abord en tant que suppléant, puis titulaire en 2015. Lorsque la représentation est devenue vacante, il m'a paru intéressant de comprendre le fonctionnement d'une telle institution et surtout essentiel que les familles puissent y être représentées d'autant que le système de sécurité sociale français est sans doute un des plus efficaces au monde.

Quels sont les autres représentants siégeant à la CPAM ?

Les Caisses d'Assurance Maladie ont longtemps été administrées d'une manière paritaire entre représentants des employeurs et représentants des salariés. Depuis 2004, les Conseils intègrent des membres de la mutualité et d'autres institutions intervenant dans le domaine de l'Assurance Maladie. Le Conseil de caisse est composé de trois collèges: un premier collège représentant les assurés sociaux à travers leurs organisations syndicales, un deuxième collège représentant les employeurs à travers leurs organisations représentatives et enfin un troisième collège regroupant la Mutualité Française, la FNATH (Association des accidentés de la vie), l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales), l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et l'UNAASS (Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé).

Sur quels sujets êtes-vous le plus vigilant ?

Pour ma part, je reste particulièrement attentif lors de la présentation des budgets de l'action sociale et sur les actions de prévention présentées lors des Conseils. Il faut quelques fois demander à en réexpliquer les missions et obligations pour être certain d'avoir une bonne lecture des chiffres et projets.

Depuis le début de cette crise sanitaire, quelles sont les conséquences sur le fonctionnement de la CPAM ?

200 agents ont été affectés à la mission de tracing permettant de repérer les chaînes de contamination et avertir les personnes dites «cas contact» à la Covid-19.

Si la mise en place de ce dispositif est indiscutable, il est important de rappeler que cette organisation ne doit pas se faire au détriment de la prise en charge habituelle des assurés.

Vous arrive-t-il de travailler en concertation avec les autres membres du Conseil ?

Depuis quelques années, nous avons initié des rencontres avec les membres du 3^{ème} collège pour la préparation des Conseils de caisse et pour

Zoom sur ...

Lire et faire lire a 20 ans !

Engagées aux côtés de l'association Lire et faire lire depuis sa création, l'Udaf de Loire-Atlantique et la Ligue de l'Enseignement 44, ont souhaité marquer la page.

Déjà 20 ans que l'association Lire et faire lire a vu le jour. Co-fondée par Alexandre Jardin, elle s'est appuyée dès le début sur deux réseaux que sont l'Unaf¹ et La Ligue de l'Enseignement afin de porter sur l'ensemble du territoire ce projet de lutte contre l'illettrisme et de solidarité intergénérationnelle.

Leur rôle ? Mettre en relation des bénévoles de plus de 50 ans passionnés de lecture avec des structures pédagogiques telles que les accueils de la petite enfance, les écoles ou encore les accueils de loisirs.

En Loire-Atlantique, on compte aujourd'hui près de 1300 bénévoles lecteurs qui vont chaque semaine lire des histoires à voix haute aux enfants dans le but de transmettre leur goût de la lecture.

Du fait de la crise sanitaire, les bénévoles n'ont pas pu maintenir leurs interventions cette année. Afin de maintenir un trait d'union entre tous les acteurs de l'activité Lire et faire lire, est venue l'idée de créer un marque-page. C'est ainsi que six admirables auteures-illustratrices jeunesse ont accepté de dessiner ces marques-pages édités à 36 000 exemplaires offerts aux bénévoles et aux enfants pour rappeler la hâte de se retrouver pour de nouvelles histoires.

La réalisation de ce projet a été possible grâce à :



Aude MAUREL



Emmanuelle HOUSAIS



Malika DORAY



Lortitia LE SAUX



MATHOU



SARA

Les associations face à la crise sanitaire

« La Covid-19 est la plus grave crise sanitaire qu'ait connue la France depuis un siècle », c'est par ces mots qu'Emmanuel Macron a débuté son allocution aux Français le 12 mars 2020.

Si certains se veulent précis en rappelant que la grippe asiatique de 1957 a fait (jusqu'à l'heure où nous écrivons ces lignes) plus de morts que la Covid-19, il n'en n'est pas moins sûr que l'impact de cette pandémie est inédit de par ses conséquences sanitaires, économiques, sociales ou encore psychologiques.

Des conséquences que mesurent déjà la centaine d'associations membres de l'Udaf de Loire-Atlantique qui sont au plus près des familles et oeuvrent avec et pour elles dans des champs divers et variés tels que le handicap, l'éducation, la parentalité, la santé, ou encore l'aide à domicile pour n'en citer que quelques-uns.

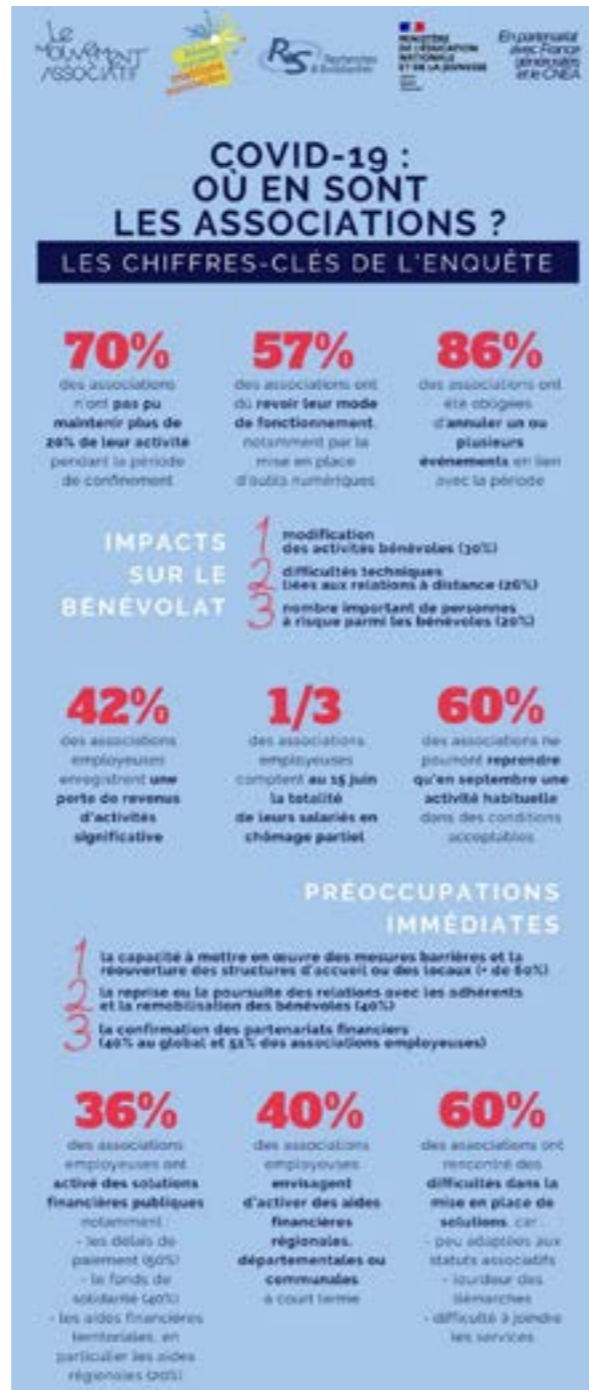
Témoins des réalités familiales, elles n'en subissent pas moins elles aussi les conséquences associatives par la baisse de leurs activités, le chômage partiel pour celles qui comptent des salariés, ou encore la diminution du bénévolat. Autant de raisons qui nous poussent à porter leur voix et démontrer une fois de plus le rôle essentiel des associations dans notre quotidien, dans notre société.

Dès le 20 mars, soit trois jours après le début du premier confinement, le Mouvement associatif et le Réseau national des maisons des associations (RNMA), en lien avec le Ministère en charge de la vie associative et avec l'appui de Recherches & Solidarités lançaient l'enquête* en ligne « Quels sont les impacts de la Covid-19 sur votre association ? » en invitant les responsables associatifs à y répondre.

Les résultats de cette enquête ci-contre, très intéressants soient-ils, reflètent les situations vécues au printemps et notamment pour l'ensemble du mouvement associatif tous secteurs confondus (caritatif, sportif, socioculturel,...).

C'est pourquoi l'Udaf de Loire-Atlantique a fait le choix d'interroger ses associations adhérentes de manière à préciser les conséquences de cette crise pour les associations et familles de Loire-Atlantique à l'heure où notre pays espère ne pas subir un troisième confinement.

Si ce second confinement, un tant soit peu moins restrictif, a permis aux associations de poursuivre leurs missions auprès des plus vulnérables, nombreuses sont celles qui n'ont toujours pas pu reprendre pleinement leurs activités. Sans la dynamique de ces associations qui luttent contre l'isolement et favorisent le lien social, c'est tout un pan de notre société qui risque de sortir fragilisé.



* Source : Recherches & Solidarités, ministère de l'Éducation nationale, Le Mouvement associatif, RNMA, « Covid-19 : quels impacts sur votre association ? », 9 avril 2020

Les aides à domicile en première ligne

Difficultés à maintenir les activités



Dans une crise comme celle que nous traversons, l'activité des associations d'aide à domicile est d'autant plus fondamentale. Elles emploient des professionnels du service à la personne qui accompagnent les familles, enfants, personnes âgées et personnes handicapées dans leur vie quotidienne. Ils apportent une aide personnalisée suivant les événements de la vie : maternité, reprise d'une activité professionnelle ou d'une formation, divorce ou séparation, accident, maladie, hospitalisation.

Lors du premier confinement ces associations ont vu une réduction de leurs activités de 70%. Elles ont uniquement maintenu les activités liées aux actes essentiels (aide au lever/coucher, au repas, à la toilette, aux courses) conformément aux règles gouvernementales et celles du Conseil Départemental. Ceci s'est fait en prenant en compte l'isolement ou la fragilité de certaines personnes aidées pour évaluer les prestations à maintenir durant le confinement.

En tant qu'employeur, ces associations ont mis en place du télétravail pour leur personnel administratif, mais elles ont été contraintes d'avoir recours au chômage partiel, ce qui a impacté près de 400 salariés rien que pour l'Adar.

Une forte mobilisation des salariés et bénévoles

Que ce soit l'Adar, l'ADT 44, l'ADMR ou encore l'AAFP/CSF, toutes s'accordent à le dire, elles ont manqué cruellement de moyens matériels notamment en termes d'équipements de protection individuelle (blouses, masques, gel). Une chaîne de solidarité s'est enclenchée en se lançant dans la confection de masques en tissu. Après deux à trois semaines de débrouille, le Département, en lien avec l'ARS, est



@vecteezy.com

intervenu pour équiper l'ensemble des services d'aides et d'accompagnements à domicile dans le but de faciliter les interventions et la continuité de service.

Les professionnels ont profondément ressenti l'isolement des personnes âgées chez qui ils ne pouvaient plus intervenir. Ils ont constaté la place prépondérante qu'a joué la solidarité familiale en l'absence des interventions à domicile, même si celle-ci a ses limites. En effet, les parents d'enfants en situation de handicap, ou encore des conjoints de personnes désorientées se sont confrontés à de terribles difficultés.

Garder le lien avec les familles

Dans le même temps, les associations se sont adaptées pour maintenir un lien téléphonique avec l'ensemble des personnes aidées. Un moyen qui a également permis de garder le contact avec les familles en difficultés chez qui les aides à domicile peuvent être amenées à intervenir dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Salariés comme bénévoles se sont impliqués dans ces appels téléphoniques. Dans certaines communes, les CCAS ont également agité à leur niveau en constituant des équipes de bénévoles pour appeler les personnes isolées qu'elles ont pu identifier.

Parfois ce lien téléphonique s'est transformé progressivement en lien visio ou vidéo. Les intervenants de l'ADT 44 étant tous équipés de smartphones, c'est naturellement que certains ont mis à disposition des personnes aidées leur téléphone pour maintenir la communication avec les proches ou permettre la téléconsultation. Cet outil a permis de créer du lien entre l'intervenant et la personne aidée en complément des interventions essentielles réduites au minimum pour des raisons sanitaires.

Soutien des partenaires

Bien que les dotations prévisionnelles aient été maintenues par les financeurs, les associations d'aide à domicile enregistrent une baisse des moyens financiers qui s'explique aussi par les investissements nécessaires à l'adaptation face à la crise sanitaire. Les associations saluent la mobilisation de leurs salariés et soulignent l'importance de reconnaître les métiers du service à la personne et de les valoriser.

Eviter l'isolement des aidants familiaux

Maintenir le lien avec les adhérents



Les associations comme l'Unafam 44 (handicap psychique), l'Adapei 44 (handicap intellectuel), AAB Ouest (troubles du comportement alimentaire), France Alzheimer ou encore Al'fa Répit (relais aidants) alertent sur les conséquences de la crise sanitaire pour les proches aidants. Selon le Baromètre* Unafam publié le 5 octobre 2020, cette crise a été synonyme pour les aidants d'un manque d'accompagnement de la personne malade, associé à un sentiment de solitude face à la situation.

La disponibilité des bénévoles s'est amoindrie au printemps mais les associations ont toutefois assuré autant que possible l'accompagnement des familles. À l'Adapei comme à Al'fa Répit, des visites à domicile ont été proposées afin de maintenir l'autonomie. L'accueil téléphonique a été maintenu dans toutes les associations, les groupes de paroles ont pu être réalisés en visioconférence, outil qui n'avait pour la plupart du temps, jamais été utilisé. Malgré tout, le taux de fréquentation a diminué en moyenne de 50% au début du premier confinement, signe que les familles ont dû gérer les situations dans l'urgence. En effet, nombreuses sont celles qui ont dû accueillir un proche malade, handicapé ou en perte d'autonomie lorsque les structures d'accueil ont vu leurs capacités réduites du fait de la distanciation physique.

Si les aidants ont su d'adapter et assurer parfois seuls les soins et l'accompagnement de leur proche, vivre sous le même toit dans ce climat anxiogène a impliqué de faire face à des situations de violence ou des phénomènes de décompensation psychiatrique. Pour les jeunes étudiants victimes d'anorexie ou de boulimie, le retour permanent au domicile des parents a décuplé les angoisses et créé des situations conflictuelles.

Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer quant à elles n'ont pas compris pourquoi elles ne pouvaient plus sortir générant ainsi beaucoup d'anxiété voire même des actes de violence.

Les associations ont noté une augmentation des détresses psychiques comme la dépression, la phobie scolaire ou plus simplement l'angoisse de retrouver du lien social.

Des fragilités à prendre en considération notamment quand l'Adfi Nantes (Association de défense des familles et individus victimes de sectes) met en garde sur la recrudescence du nombre de charlatans et autres personnes mal intentionnées qui profitent de cette période chaotique.

L'interdiction des visites en Ephaad et dans les hôpitaux a été vécue comme une grande souffrance pour les familles et comme un véritable enfermement faisant fi du respect des droits des patients. Cependant l'Unafam a le sentiment que des moyens importants ont été accordés au suivi des personnes en hospitalisation avec la volonté pour aider à la mise en place d'activités. Malgré tout, ce confinement a inévitablement induit une diminution des activités, des exercices de stimulation qui auront pour effet des séquelles irréparables pour les malades.

Cette crise a souligné aussi le manque criant de structures d'accueil notamment pour les personnes autistes comme le précise l'Adapei. Beaucoup de familles sont sans solution d'accompagnement. Après une enquête réalisée auprès de leurs familles adhérentes, 80% des habitants de l'agglomération nantaise étaient pour le retour de leur enfant en IME contre 50% pour les familles vivant en milieu rural.

Les associations ont manqué de moyens matériels mais surtout de formation aux outils numériques. Dans l'ensemble, les financements ont été maintenus et les partenaires que ce soit le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé, la MDPH ou les Mairies ont été soutenus. Des banques ont même équipé des associations de tablettes.



La situation inquiétante des Esat

Dès le mois d'avril, l'Adapei 44 alertait sur la baisse d'activité touchant les Esat*. À titre d'exemple la sous-traitance réalisée pour Airbus enregistrait une baisse de 60% de l'activité. Même situation pour les activités de restauration collective. Un constat qui résonne aujourd'hui au niveau national. Si près de 92% des Esat avaient retrouvé un niveau d'activité quasi normal avant le deuxième confinement, les structures accusent une perte moyenne de 30% de chiffre d'affaires par rapport à 2019.

Des résultats inquiétants puisqu'ils impactent à la fois l'emploi de plus de 120 000 travailleurs en situation de handicap en France, mais aussi leur santé mentale de par la mission sociale remplie par les Esat. C'est pourquoi plusieurs organisations parmi lesquelles APF France Handicap et l'Adapei, représentées par leur fédérations nationales, interpellent le Gouvernement sur cette situation alarmante. Elles proposent de cibler le soutien sur les Esat les plus en difficulté à travers la mise en place immédiate d'un « fonds de soutien d'urgence » et la création, à moyen terme, d'un « fonds de relance et d'aide à l'investissement » pour accompagner les Esat, dont les activités de sous-traitance sont prépondérantes, vers un repositionnement stratégique de leurs activités sur des prestations de services et des productions propres non délocalisables.

De tels soutiens marqueraient la volonté des pouvoirs publics de permettre au secteur, d'être au cœur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'école à la maison : facteur d'inégalités

Au printemps, les familles ont dû faire face à la fermeture des écoles. Du jour au lendemain, les parents se sont improvisés professeurs tout en alliant parfois cela au télétravail. Cette situation a bouleversé le quotidien des familles et creusé les inégalités sociales et numériques. La Confédération Syndicale des Familles qui a dû stopper ses interventions de soutien scolaire l'a constaté et encore plus fortement dans les quartiers dits prioritaires comme aux Dervallières à Nantes. Si les jeunes utilisent les smartphones et réseaux sociaux, le confinement a démontré qu'il n'en est pas de même pour un usage des technologies numériques à titre éducatif. Des familles ne sont pas équipées de matériel informatique et ne peuvent pas aider les enfants dans leurs devoirs. La fracture sociale s'est agrandie.

Les Maisons Familiales et Rurales dressent le même constat et soulignent le manque crucial d'équipements notamment quand une famille ne possède qu'un seul ordinateur à partager entre plusieurs enfants. Et dans ce cas, terrible dilemme de devoir choisir à quel enfant donner la priorité ?

La MFR de Carquefou, qui a redoublé d'imagination pendant cette période (plateforme collaborative, portes ouvertes virtuelles, questionnaire en ligne auprès des jeunes), envisage à présent d'équiper chaque jeune d'un ordinateur afin d'éviter les situations d'isolement et effacer les inégalités.

Sites internet : www.lacsf44.org / www.mfr-loireatlantique.fr



Les demandes d'adoptions suspendues

L'association Enfance et Familles d'Adoption 44 regroupe environ 250 adhérents (postulants à l'adoption, parents adoptifs et les adoptés majeurs) en Loire-Atlantique et a pour objectif d'accueillir et d'informer sur la situation de l'adoption, d'aider chacun à clarifier son projet et d'accompagner les familles après l'apparementement.

Avec cette crise, les rencontres essentielles entre pairs, n'ont pu se poursuivre en présentiel. Afin de maintenir le lien avec ses adhérents, l'association a elle aussi eu recours à la visioconférence permettant ainsi de maintenir des permanences auxquelles notamment, les postulants à l'adoption ont pu échanger sur leurs inquiétudes. Inquiets car dès le premier confinement, certaines procédures d'adoption ont été suspendues du fait de l'arrêt de la Commission d'agrément à l'Adoption ainsi que du Conseil de Famille (2 commissions où siège d'ailleurs l'Udaf).

Autre sujet de questionnement des futurs parents, la remise en question du délai de rétractation du consentement à l'adoption qui aurait pu se prolonger en raison de l'ordonnance du 25 mars 2020 qui prévoit un report du terme pour tout recours. Cependant, le 15 avril a été ajouté un alinéa pour exclure cette possibilité.

Site internet : www.efa44.org



La cohabitation rempart contre l'isolement des séniors

L'association Nantes'Renoue, est spécialiste depuis 2005 de l'habitat solidaire et/ou intergénérationnel sur l'agglomération Nantaise. En 15 ans, ce sont plus de 650 jeunes qui ont été accueillis au domicile de plus de 200 séniors. Les publics adhérents de l'association ont été très impactés par la crise : les étudiants constituent l'essentiel des jeunes logés en hébergement intergénérationnel. Les 3/4 ont quitté leurs hébergeurs âgés dès le début du confinement et ont poursuivi leur scolarité à distance, souvent depuis le domicile de leurs parents.

Sont restés, les jeunes étrangers n'ayant pas d'autres lieux d'hébergement à proximité. En face, les hébergeurs, âgés de 60 à 100 ans, ont tous apprécié de garder leur «coloc» indépendamment de la crise sanitaire. Les gestes barrières ont été suivis avec beaucoup d'attention pour sécuriser la poursuite des cohabitations. Le jeune a permis de préserver le lien social en l'absence des familles pendant le confinement.



Plus d'infos sur :
02.40.69.84.24
www.nantesrenoue.com

En milieu rural, le rôle central des associations

Les associations familiales basées en milieu rural, jouent un rôle incontournable dans le quotidien des familles. Très souvent en charge des accueils de loisirs et accueils périscolaires, elles proposent également un bon nombre d'activités à des prix abordables.

Les associations ont collaboré avec les Maires, les responsables d'établissements scolaires, afin d'organiser l'accueil périscolaire à la sortie du premier confinement. Quelques associations sont restées ouvertes à la demande de la Communauté de Communes pour la garde d'enfants de soignants.

Conscientes que la pratique d'une activité ou d'un sport est parfois la seule sortie, le seul lieu de convivialité pour certaines personnes, les associations Familles Rurales ont proposé des cours de sport en visio et les ateliers couture ont pu se poursuivre en adressant aux adhérents des tutoriels pour apprendre à réaliser des masques. Une manière d'allier loisirs et solidarité, tout en conservant un lien social.

L'Association Familiale Catholique du Pays de Retz a constaté beaucoup de souffrances dues à l'absence de relations amicales ou familiales. C'est pourquoi l'association a intensifié les échanges téléphoniques pour lutter contre la solitude et mis en relation des adhérents vivant en proximité géographique afin de permettre l'entraide.



Plus d'infos sur :
www.loire-atlantique.famillesrurales.org
www.afc-nantes.org